



## Précarité, Etat d'urgence sanitaire, INRAE 2030, Elections professionnelles : le retour des élu-es SUD sur le Comité Technique du 19 mai

Le Comité Technique (CT) de l'INRAE s'est tenu en visioconférence mardi 19 mai pendant 3 heures. Du fait du format, seul-es les titulaires ont participé à la réunion : côté ex-IRSTEA 6 SUD, 3 FO et 1 CGT et côté ex-INRA 4 CFDT, 3 CGT, 2 SUD et 1 CFTC.

Dans la déclaration liminaire SUD Recherche EPST a insisté sur **la situation des précaires** :

*« A l'entrée de ce premier CT post confinement sanitaire, nous pensons nécessaire d'intervenir en premier lieu sur le sort des plus fragiles d'entre nous, les collègues contractuel-les, les invisibles de la recherche, déjà les premier-es impacté-es par les contraintes budgétaires. Ils partagent souvent avec une partie des titulaires la précarité financière aggravée par le confinement. Surtout, ces collègues sont aussi en précarité d'emploi et la fin annoncée de l'urgence sanitaire ne suffira pas à résoudre leur difficulté dans ce domaine, d'autant qu'une augmentation forte du chômage est prévue.*

*Au-delà de la situation exceptionnelle actuelle, l'amélioration de la situation des personnels contractuels s'impose comme une priorité, face au retard pris en cette matière au fil des années.*

*• La fusion précipitée entre l'IRSTEA et l'INRA n'a pas permis de mener le travail collectif d'analyse comparée des situations en vue d'adopter le « mieux disant social » ; l'étude comparative des règles, et de leurs effets en termes de rémunération concrète, concernant le recrutement et la gestion des personnels contractuels n'a pas été menée et débattue avec les représentant-e-s du personnel. Il apparait, en comparant les barèmes 2019, que, sur le simple aspect du montant de la rémunération par exemple, les règles Inra étaient nettement moins favorables ;*

*• Actuellement, les améliorations statutaires obtenues par les titulaires (PPCR...) ne sont pas entièrement reprises dans le calcul de la rémunération des contractuel-le-s. Et la régularisation concernant l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement (SFT) pour les contractuel-le-s INRA s'est faite sans rétroactivité. Ce SFT, pourtant réglementaire, n'est d'ailleurs toujours pas accessible aux doctorant-es. Pourquoi ?*

*• Pour les contrats doctoraux nous avons déjà demandé fin 2019 l'application au futur INRAE de l'augmentation de la rémunération de 20 % acquise au CNRS pour les nouveaux contrats et les contrats en cours.*

*Nous réitérons notre demande d'un travail d'analyse comparative INRA / IRSTEA et de concertation approfondie sur les règles de gestion et de recrutement des contractuel-le-s en vue d'une révision des textes applicables à l'INRAE (révision dont l'application devra être rétroactive au 1er janvier 2020). Par ailleurs nous attendons des mesures fortes, de la part de la direction de l'Institut et du gouvernement, sous la forme d'un fonds de solidarité, pour permettre aux CDD de rester dans l'emploi et notamment aux doctorant-e-s, de mener à terme leurs travaux. »*

Sur **l'état d'urgence sanitaire et le plan de continuité des activités (PCA)**. Concernant le niveau D du plan, quelles activités sont « essentielles », « fondamentales » ? Cela ne doit-il pas être élaboré avec les collectifs de travail ? Si un reconfinement est décidé, la question des priorités, qui aurait dû être travaillée collectivement, devient un instrument essentiel de gestion de l'activité, pour que celle-ci garde un sens. Décidée de façon verticale et autoritaire et sans associer les collectifs, en ignorant souvent le terrain, le choix des activités à maintenir ou non a été source de tensions, parfois de consternation chez ceux qui ont vu leurs travaux considérés comme « non essentiels ». Cette incompréhension a parfois même été source de prise de risque par des collègues vivant trop mal ces décisions perçues comme arbitraires. La DG doit faire confiance

aux collectifs de travail, aux représentant-e-s du personnel, tout en exerçant ses responsabilités en matière de protection sanitaire des personnels. La gestion raisonnable et réaliste d'une crise nécessite délégation et confiance. Lors du dernier CCHSCT, SUD a réaffirmé son désaccord très fort avec la DG sur le droit de visite des CHSCT locaux qui ne doit pas être entravé.

Sur le **schéma stratégique INRAE 2030**, le PDG a informé le CT de l'envoi ce 19 mai à tous les agents du bilan de la consultation des agents et de sa consolidation par la DG (ce que le collège de direction en retient et les questions que la DG s'engage à prendre en compte). La consultation des parties prenantes (associations, etc..) sera lancée en juin. A l'automne sont prévus un débat en Conseil Scientifique puis les passages en CT le 1 décembre et en CA le 17. **SUD travaille sur une contribution au débat INRAE 2030, enrichie de réflexions résultant de l'épreuve que nous traversons.** Nous ferons part de nos propositions à tout le personnel dans les jours prochains : la crise sanitaire, élément de la crise écologique en cours, nous confirme que tout est lié, donc il nous faut tout repenser collectivement dans la recherche publique !

D'autre part, au vu des conditions de travail très dégradées induites pour une durée encore indéterminée par l'épidémie de Covid-19 et qui rendent impossible la préparation convenable des scrutins, nous demandons le **REPORT des élections professionnelles à décembre** : « *Le Comité Technique de l'INRAE demande au PDG de l'INRAE de repousser la date limite des élections professionnelles, ainsi que la prolongation des mandats des instances concernées, au 31 décembre 2020, voire au premier trimestre 2021 pour les instances décentralisées (conseils de départements, conseils de centre...).* » Malgré le vote largement favorable à cette motion (15 SUD-CGT-FO pour, 1 CFTC abstention et 4 CFDT contre), représentant 52% des électeurs/électrices ex-INRA et ex-IRSTEA, et alors que la nouvelle loi donne la possibilité de reporter jusqu'à 6 mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire, la seule concession de la direction générale est le report de la date limite du dépôt des candidatures au 31 juillet. La DG a le choix au plan légal, elle pourrait suivre l'avis de la majorité des élu-e-s du personnel mais préfère s'en tenir à adopter une position de principe. **L'intersyndicale CGT-FO-SUD va de nouveau s'adresser aux ministres de tutelle pour demander le report des élections.**



Face à l'urgence sanitaire, des mesures de rupture sont nécessaires. A la suite de la tribune « Plus jamais ça, préparons le jour d'après », les signataires de cette pétition demandent au gouvernement de prendre des mesures immédiates.  
Signer la pétition [#PlusJamaisCa](#), signons [#PourLeJourDapres](#)



Mardi 26 mai, 20 organisations associatives et syndicales publient un plan de sortie de crise. Dans un document détaillé de 24 pages, les organisations signataires défendent 34 mesures pour répondre de concert aux enjeux sanitaires, sociaux, économiques et écologiques auxquels font face nos sociétés.

<https://solidaires.org/Plus-Jamais-ca-34-mesures-pour-un-plan-de-sortie-de-crise>